



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5580<sup>e</sup>** séance

Mercredi 6 décembre 2006, à 16 h 35  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser . . . . .	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Mayoral
	Chine . . . . .	M. Li Junhua
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M. Christensen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Bolton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Leplinskiy
	France . . . . .	M. de la Sablière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Kawakami
	Pérou . . . . .	M. Chávez
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M <sup>me</sup> Pierce
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Booto (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue l'annonce par le Cour Suprême de Justice, le 27 novembre, des résultats officiels du second tour de l'élection présidentielle en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité adresse ses félicitations au Président Joseph Kabila pour son élection et rend à nouveau hommage au peuple congolais, dont la détermination et le civisme ont permis la tenue des premières élections démocratiques en République du Congo depuis plus de quarante ans.

Le Conseil de sécurité se réjouit de l'engagement de M. Jean-Pierre Bemba, dans sa déclaration du 28 novembre 2006, de continuer à participer activement à la vie politique congolaise dans le cadre des institutions de la République.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt l'achèvement du processus électoral, et réitère qu'à l'issue des élections, tous les partis politiques devront se comporter de manière responsable dans le cadre d'institutions démocratiques et de l'État de droit. Le Conseil de sécurité attache une grande importance à ce que le Gouvernement démocratiquement élu travaille en coopération avec l'ensemble de la population et des acteurs politiques congolais en vue de répondre aux nombreux défis que connaît le pays en matière de reconstruction et de sécurité et d'assurer la paix et la stabilité à long terme en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité exprime sa reconnaissance pour le rôle central que la Commission électorale indépendante et la Police nationale congolaise ont joué, respectivement, pour l'organisation et pour la sécurisation du processus électoral. Il félicite la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'opération EUFOR R.D.Congo et tous les partenaires régionaux et internationaux, en particulier l'Union africaine, l'Afrique du Sud et l'Union européenne, pour l'appui précieux qu'ils ont fourni à la tenue des scrutins. Il rappelle également le rôle vital joué par le Comité international de personnalités éminentes et le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) tout au long du processus électoral.

Le Conseil de sécurité est reconnaissant à la communauté des donateurs pour l'assistance que ceux-ci ont fournie à la République démocratique du Congo, en particulier au processus électoral, et encourage l'ensemble de la communauté internationale à continuer généreusement à assister le République démocratique du Congo durant le processus de consolidation de la paix, de reconstruction et de relèvement.

Le Conseil de sécurité exprime sa vive préoccupation à l'égard des récentes hostilités lancées par des unités armées non intégrées à Sake, dans la province du Nord Kivu, et de l'impact de ces actions sur la sécurité de la population civile, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées. Il exhorte ces unités à cesser les hostilités, à retourner sans

délai sur leurs positions initiales et à se conformer au processus d'intégration dans l'armée ou de démobilisation.

Le Conseil de sécurité encourage la MONUC, conformément à son mandat, à continuer à faire face avec détermination à ce genre de problèmes sécuritaires, et appuie les actions qu'elle a récemment menées à cet égard,

en particulier dans le district de l'Ituri et dans la province du Nord-Kivu. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/50.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 45.*